

Secrétaire : Micheline REDOUTÉ
138, Bld de Créteil 94100 SAINT-MAUR
Tel : 06 30 77 15 50
ISSN : 1626 - 3634

Trésoriers : Guy MALZAC Bât B La Closerie
38, avenue Gabriel Péri et Gilbert LIMAROLA
94450 LIMEIL-BRÉVANNES 47, rue Jean Moulin
94300 VINCENNES
Tél : 01 45 69 42 96 Tél : 06 14 55 28 29

ÉDITORIAL

Micheline Redouté

La FGR-FP fête ses 90 ans cette année.

Malgré ses difficultés à recruter de nouveaux adhérents, elle continue au sein du Groupe des 9 à faire valoir les revendications des retraités ciblés de toutes parts par les attaques mensongères des politiques et des médias. Et son action paie : les nombreuses mobilisations des retraités en 2024 et 2025 sont parvenues à faire entendre la voix de ceux qu'on voudrait marginaliser. Le budget, après les séances chaotiques de l'Assemblée Nationale, témoigne de l'importance de cette présence constante dans la rue. Notre résistance a permis de préserver quelques acquis (voir l'article p.4).

Mais l'actuel manque d'unité et de combativité des forces syndicales empêche de s'organiser contre **la destruction progressive de notre modèle social**. Le Privé s'arroge des parts de marché au détriment des services publics, de l'Éducation Nationale, de l'hôpital et de la santé en général.

À 80 ans notre Sécurité Sociale est menacée : éclatée et obligée de céder le pas aux complémentaires-santé coûteuses qui augmentent leurs tarifs, elle est réduite à une peau de chagrin. La mise en place de la PSC des fonctionnaires qui va obliger les retraités à faire des choix cornéliens, est une étape supplémentaire dans la destruction de notre Protection Sociale. **Une prise de conscience générale des citoyens et des manifestations massives et unitaires** pour arrêter cette destruction **est nécessaire**.

Le Groupe des 9 projette une semaine d'action sur la santé du 30 mars au 4 avril

Venez nombreux à notre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DÉPARTEMENTALE

Vendredi 27 mars de 13H30 à 17H30

Maison des syndicats de Créteil, 5^{ème} étage salle 510

PSC et Sécurité Sociale seront au cœur du débat



Journal du 19 février 2026

SOMMAIRE

P.1 : Éditorial

p.2 :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
vendredi 27 mars

après-midi (voir p.2)

P.3 : *Hommage à Claude GUGLIELMI

*Suppression
de la carte Améthyste

p.4 : Pensions et EHPAD

p.5 à 7 :

IL faut RECONQUÉRIR
la Sécurité Sociale

p.8 Grève féministe du 8 mars

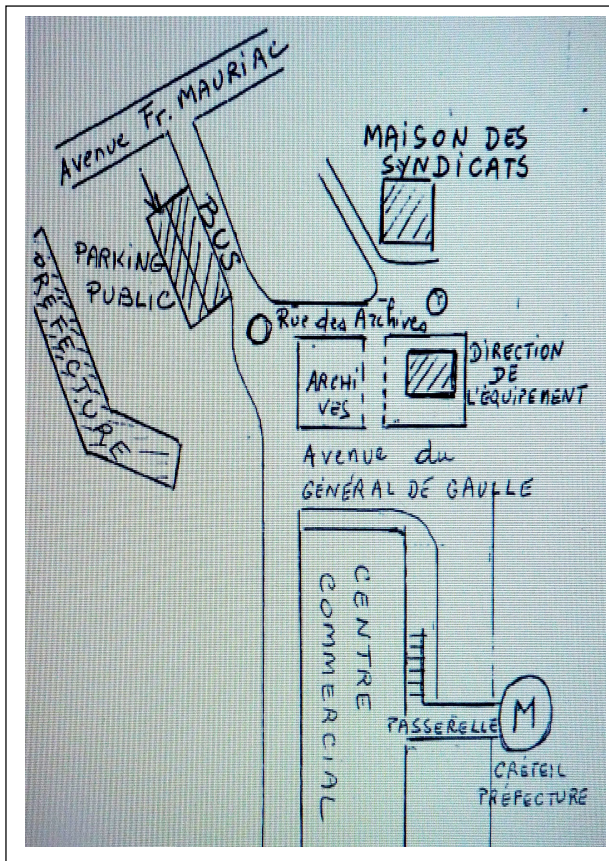
p.9 Rapports d'activité et de trésorerie

p.10 : COTISATIONS 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FGR-FP 94 vendredi 27 MARS 2026 13H30-17H30

Maison Des Syndicats de Créteil, 11 rue des archives 94000 Créteil,

5^{ème} étage **salle 510 (salle FSU)**



Métro : ligne 8 Créteil-Préfecture. Sortir à droite

Descendre l'escalier à droite jusqu'à l'avenue du Général De Gaulle. Traverser.

Rue des Archives accessible par un chemin piétonnier derrière la Direction Départementale de l'Équipement.

Bus : 117 et 308

Ordre du jour :

13H30 -14H Accueil ,

14H: Rapports départementaux et CDCA

Renouvellement de la CE

Élection de la Commission de vérification des comptes

15H30 Rapport national, trésorerie,
congrès de Port-Leucate

Questions générales (retraités et pouvoir d'achat,
services publics, Sécurité Sociale et Réforme des retraites...)

PSC (mutuelle complémentaire) Projection du power-point

Puis nous répondrons à vos questions

17H Mise en place de la nouvelle CE / Élection du bureau
autour d'une collation conviviale.

RENOUVELLEMENT de la CE

Selon les statuts **les membres sortants** de la CE (élus ou réélus depuis 3 ans) sont **renouvelables pour 3 ans.**

Sont dans ce cas :

Jean AMAR,

Nadine et Marc LESVIGNES

*Merci de communiquer votre décision
à la secrétaire départementale
par courrier électronique ou par téléphone :*

micheline.redoute@wanadoo.fr

Tél : 06 30 77 15 50

APPEL À CANDIDATURE

Pour renouveler les militants et enrichir la réflexion nous souhaiterions que d'autres adhérents de la FGR-FP nous rejoignent à la Commission Exécutive (13 membres actuellement).

Merci aux intéressés de poser leur **candidature par courrier adressé à**

Micheline Redouté, 138 boulevard de Créteil
94100 SAINT-MAUR des Fossés

ou par courrier électronique :

micheline.redoute@wanadoo.fr

CDCA Les membres du CDCA devront être renouvelés prochainement. Marie-Claire Gourinal se désistant, **nous devons trouver un(e) remplaçant(e)**, Joël CHENET restant titulaire.

Merci de communiquer le plus possible vos e.mails

*pour recevoir des nouvelles rapides sur l'actualité

*et un seul journal par la poste pour les couples (l'autre étant dématérialisé). Économies obligent !

HOMMAGE



Claude GUGLIELMI nous a quittés le 4 décembre dernier. Elle a été membre de notre commission exécutive pendant plus de 12 ans et vous l'avez souvent rencontrée dans les manifestations. Certains ont même participé avec elle à de lointains voyages du SNES auquel elle était très attachée.

La maladie de Parkinson l'a contrainte à restreindre son horizon, mais elle est toujours restée fidèle à ses engagements syndicaux et proche de certains d'entre nous au téléphone.

Nous nous souvenons de son sourire dans les rencontres amicales, nous entendons encore sa voix enjouée, voix du sud de la Corse où elle retournait régulièrement dans sa commune de Grossa dont elle fut maire.

Mais sa voix devenait très ferme quand il s'agissait de défendre nos valeurs, au SNES avec les actifs dans sa vie professionnelle, et avec les retraités de la FSU et de la FGR-FP. Car elle n'a jamais abandonné la lutte syndicale : pendant sa carrière de professeure de physique-chimie particulièrement au lycée Jean Macé de Vitry où elle a longtemps enseigné, au SNES où elle a toujours été active et à la FGR-FP qu'elle a automatiquement rejointe en arrivant à la retraite il y a plus de 20 ans. Les militants étaient donc nombreux pour lui rendre hommage en décembre. Nous la regretterons, mais nous serons fidèles à son souvenir, en pensée et dans nos engagements. À sa famille la Commission Exécutive de la FGR-FP 94 présente ses sincères condoléances.



SUPPRESSION de la CARTE AMÉTHYSTE

Jean AMAR

Le conseil départemental a décidé de remplacer par le dispositif VALib+ la carte Améthyste qui permettait aux personnes âgées non imposables et aux personnes souffrant d'un handicap de se déplacer gratuitement. Cette décision a suscité colère et incompréhension des intéressés, et des organisations représentées dans les collèges **Personnes Âgées** et **Personnes Handicapées** du CDCA se sont prononcées contre.

La possibilité de se déplacer, de sortir de « chez soi » est en effet un élément important de la lutte contre l'isolement social. Tout recul sur cette question est un contresens par rapport aux objectifs des différentes lois sur le handicap ou la place et l'insertion dans notre société des personnes âgées ou des retraité·e·s, notamment les plus fragiles.

La gratuité des transports est une demande légitime et nécessaire pour nos concitoyens qui rencontrent de grandes difficultés financières, d'autant que le taux de pauvreté des personnes âgées déjà très élevé dans notre département croît plus vite que pour l'ensemble de la population.

Or dans le dispositif VALib+ l'attente d'un an d'utilisation pour solliciter une aide de 200 € est à la fois complexe pour beaucoup de personnes âgées, et limitée : cette aide correspondant à une moyenne d'un seul aller-retour par semaine-et une avance des frais sur un an.

Les équipements informatiques et logiciels mis en place avec le dispositif Liberty+ devraient permettre de répondre à une double préoccupation : gratuité des transports pour les ayants droit et volonté du département de ne participer aux frais que pour les trajets réellement effectués.

Des organisations syndicales du groupe des 9 vont s'adresser au Président du Conseil Départemental pour que le Val de Marne, comme certains départements voisins, mette en place un dispositif qui prenne en charge, pour les ayants droits, les déplacements enregistrés par IdF Mobilités chaque mois ou chaque trimestre.

Après des semaines d'incertitudes liées à la situation politique du pays, les retraité-es connaissent les mesures les concernant pour 2026.

Le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale (PLFSS) adopté en décembre par les députés avait fixé à **0,9% la revalorisation des pensions**. 0,9% est la comparaison de l'évolution des prix en moyenne des années 2024 et 2025.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) adopté par 49,3 le 4 février **maintient l'abattement de 10%** pour les retraité-es.

Mais malgré la revalorisation du seuil d'imposition de 0,9%, notre impôt sur le revenu devrait légèrement augmenter. Celui-ci se calcule sur les revenus 2025, or nos pensions avaient été revalorisées de 2,2% soit plus que le relèvement des seuils.

Pour les bi-pensionnés la potion est plus amère car le MEDEF s'est opposé à toute revalorisation des retraites AGIRC-ARCOO

Ces décisions qui limiteront les pertes de pouvoir d'achat des retraité-es **sont à mettre au crédit des actions, mobilisations et interventions de la FGR-FP et du groupe des neuf.**

IL EST URGENT... DE NE PLUS ATTENDRE

Joël CHENET

Contrairement aux prévisions météo ou économiques, les données sur le vieillissement de la population, qui prennent en compte les personnes de 60 ans et plus, sont fiables.

Dans notre pays, **les 65 ans et plus représentent 20% de la population soit près de 16,5 millions**. Les plus de 75 ans 8,5 millions. Ce vieillissement affecte tous les pays développés avec quelques variations, plus en Italie qu'en Irlande par exemple.

Cette transformation sociale, avec la prise en charge du handicap, et de la perte d'autonomie appellent des décisions politiques à court et moyen terme... qui se font attendre au point de rendre les difficultés de logement, de transport, d'aide à la perte d'autonomie inacceptables.

Là encore les chiffres parlent. En octobre 2025, **2 millions de personnes souffriraient d'une perte d'autonomie** dont 670 000 en perte d'autonomie sévère soit 3,7% des seniors. Pour l'INSEE, en 2050, 700 000 seniors de plus seraient en perte d'autonomie dont 4% en perte d'autonomie sévère.

Plan grand âge, loi vieillissement... les mesures tardent. **Présenter le virage domiciliaire comme la solution relève de l'utopie**. Aujourd'hui déjà 4 personnes sur 5 souffrant d'une perte d'autonomie vivent à domicile, ce qui est une volonté compréhensible. Cela ne veut pas dire moins de moyens, au contraire. Infirmières, médecins, aides à domicile, kinésithérapeutes... **il y a déjà plus de salariés intervenant à domicile que dans les EHPAD**.

Manque de personnels, départs massifs à la retraite ces prochaines années imposerait un plan de valorisation de ces personnels, d'amélioration de leurs conditions de travail, de la revalorisation, d'une meilleure formation. Les besoins sont immenses. Les études officielles chiffrent à 50 000 les personnels à recruter d'ici 2050. Les décisions doivent être prises au plus vite, les moyens programmés.

Une nouvelle fois le gouvernement ne tient pas compte de l'urgence et reporte toute nouvelle annonce, toute nouvelle mesure

Il faut **RECONQUÉRIR LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Marie-Claire GOURINAL / Ghislaine BAUMANN / Micheline REDOUTÉ

Un constat alarmant :

Fondé initialement sur la solidarité, notre système de santé, base de notre modèle social protecteur, s'est progressivement dégradé. **Vielle de 80 ans, « notre Sécu », attaquée de toutes parts par ceux qui, avides de profits, souhaitent une marchandisation de la santé, a subi des reculs et force à renoncer aux soins nombre de citoyens, incapables d'assumer les restes à charge, les dépassements d'honoraires et les franchises.**

Comment en est-on arrivés là ?

À l'origine une création extraordinaire : La SÉCURITÉ SOCIALE

*née des *ordonnances d'octobre 1945* dans des moments pourtant difficiles, au sortir de la guerre,
*mais préparée par une réflexion mûrie au sein du Conseil National de la Résistance pour reconstruire la société sur des bases solides et lutter contre la misère qui a permis la montée du fascisme des années 30

*et rendue possible par un rapport de forces favorable, avec des partis de gauche puissants dans l'Assemblée consultative provisoire (PCF - SFIO) et une action militante importante de la CGT pour la mettre en place.

***Ambroise CROIZAT**, député PCF devenu ministre du travail, mettra en œuvre, avec le haut fonctionnaire Pierre LAROCHE la « caisse unique » de la Sécurité Sociale par les *ordonnances de 1946*, au cours d'une âpre bataille avec les caisses privées existantes dans certains secteurs.

Les principes fondateurs des « JOURS HEUREUX »

*Un régime général couvrant les risques sociaux avec **UNE CAISSE UNIQUE** (22 mai 1946 généralisation de la Sécurité Sociale) remplaçant les caisses et assurances existantes (paternalistes, patronales, privées). Un compromis cependant : 80% des remboursements se feront par la Sécu, 20% seront assurés par les complémentaires (le ticket modérateur). Cela explique la curiosité de notre système de santé alliant AMO (assurance maladie obligatoire : la Sécu) et AMC (assurance maladie complémentaire)

***L'UNIVERSALITÉ des PRESTATIONS** comme principe fondateur. Pas de distinction entre les citoyens.

*un **financement fondé sur les COTISATIONS SOCIALES**, salariales et patronales proportionnelles aux revenus, et non sur l'impôt.

« De chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins »

*une **GESTION DÉMOCRATIQUE** par des représentants des salariés à travers les syndicats (2/3 salariés, 1/3 patrons).

Dans les ordonnances de 1946 :

- doublement des cotisations sociales
- création d'une assurance longue maladie
- création de la retraite par répartition (proportionnelle au salaire)



MAIS ce programme a subi des **MODIFICATIONS PROGRESSIVES** imposées par les puissances d'argent avides de reconquérir le marché de la santé.

On assiste petit à petit à une **transformation de la gestion et des recettes** de la Sécurité Sociale.

POUR LA GESTION :

*introduction du **paritarisme** (patronat / salariat) qui fait perdre la majorité et donc la gestion aux organisations syndicales de salariés, jusqu'à la suppression des élections aux caisses de la Sécurité Sociale.

*en 1967 **création de 4 branches séparées** (maladie / famille / accidents du travail / retraite).

*en 2020 **une 5^{ème} branche** pour la perte d'autonomie acte la séparation perte d'autonomie / maladie et confie la gestion à la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). La FGR et des organisations syndicales se sont prononcées contre cette 5^{ème} branche, car la perte d'autonomie est liée à la maladie, et cette branche n'est plus alimentée par les cotisations sociales mais par l'impôt essentiellement (CSG, CSA et CASA des retraités).

Une **6^{ème} branche** gère le recouvrement des cotisations et le financement des prestations.

Cet éclatement de la caisse unique va permettre des attaques ciblées selon les opportunités.

POUR LES RECETTES :

*Jusqu'en 1995 les recettes provenaient des cotisations dont la part avait sans problème régulièrement augmenté dans le PIB,

*mais en 1991 **fiscalisation partielle** des ressources avec la création de la **CSG** (contribution sociale généralisée)

*et en 1995 la création de la **loi de financement de la Sécurité Sociale** (LFSS) opère une **étatisation** de la Sécurité Sociale.

Désormais financée en partie par l'impôt, la Sécurité Sociale, sous la tutelle de l'État, se voit imposer des reculs. L'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) n'augmente pas en fonction des besoins et les cotisations sociales sont amputées par des exonérations de « charges » pour des employeurs, qui ne seront compensées qu'en partie.

Les « remboursements Sécu » diminuent (80 % à l'origine, désormais autour de 50 %), les restes à charge augmentent, l'hôpital public est étranglé et, de réforme en réforme, les pensions diminuent et les revalorisations, soumises aux contraintes de l'État, ne rattrapent pas les pertes.

Le MYTHE du TROU de la SÉCU

Une création entretenue par le gouvernement et largement répandue dans les médias.

Il suffit de voir les régressions imposées par la financiarisation et l'étatisation des recettes de la Sécurité Sociale pour comprendre que **l'État organise un assèchement des recettes** pour désengager la Sécurité Sociale et faire le jeu du Privé en reportant les remboursements sur les assurances complémentaires heureuses de récupérer des parts de marché auprès des citoyens qui peuvent supporter ces nouvelles charges. Les autres renonceront parfois aux soins.

Quant au **déficit de la Sécurité Sociale, il n'a rien d'inquiétant !**

*en 2019 il y avait même un excédent de 11 milliards d'€ ! *avec le COVID et les charges qu'a dû subir la Sécu, le déficit était de 5,1 milliards

*et en 2024 10,5 milliards d'€ de déficit sur un budget de plus de 670 milliards de dépenses ! Il n'y a pas de quoi s'affoler si l'on compare au déficit de l'État (155,9 milliards) pour 443 milliards d'€ de dépenses.

La SÉCURITÉ SOCIALE DÉTRUITE

- *La **caisse unique** des débuts ayant éclaté
- *les **recettes** étant **asséchées**
- *l'enveloppe qu'on lui accorde étant insuffisante,
la Sécurité Sociale ne peut plus rembourser chacun selon ses besoins.
L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) est insuffisante.

Les assurances complémentaires (AMC) (qui n'ont parfois de mutuel que le nom), prenant le relais des remboursements, **individualisent la couverture** de chacun pour faire des profits. On crée des tranches d'âge puisque les seniors coûtent plus cher. On propose différents types de couverture selon les risques choisis.

L'universalité des prestations a disparu ainsi que la solidarité intergénérationnelle.

On n'est plus remboursé en fonction de ses besoins, mais en fonction de ce que l'on coûte (selon les risques choisis) et de ce que l'on est (en fonction de sa tranche d'âge).

Déremboursements et franchises se multiplient, de même que les dépassements d'honoraires avec la création du secteur 2 pour les médecins. L'ANI et la PSC pour les fonctionnaires accroissent encore les inégalités de traitement.

IL FAUT RECONQUÉRIR LA SÉCURITÉ SOCIALE

- *Pour ne plus subir la marchandisation de la santé,
- *pour que personne ne soit obligé de renoncer aux soins,
- *pour que les soins prescrits soient totalement remboursés,
- *pour que soit rétablie la solidarité intergénérationnelle et l'universalité des prestations,
- *pour avoir une caisse unique plus efficace et moins onéreuse en frais de gestion (4 % pour la Sécu contre 20 % pour l'AMC),
- *pour ne pas dissocier santé et prévention,

Nous devons nous mobiliser pour le 100 % Sécu



- *Revenir à une gestion démocratique de la Sécurité Sociale,
 - *Revenir à son financement uniquement par des cotisations sociales proportionnelles à tous les revenus (y compris les dividendes),
 - *mettre fin aux exonérations de cotisations patronales,
 - *rétablir l'égalité salariale hommes / femmes, génératrice de cotisations supplémentaires,
 - *augmenter les salaires,
 - *augmenter régulièrement les cotisations comme avant 1995,
- sont **autant de possibilités pour augmenter les recettes de notre Sécurité Sociale** et permettre à chacun de se soigner selon ses besoins

GRÈVE FÉMINISTE le 8 MARS en solidarité avec les femmes en lutte dans tous

Partout dans le monde des femmes subissent des **guerres** impérialistes et des occupations militaires avec leur lot de viols de guerre, d'exils forcés et de persécutions.

Dans notre pays les **violences sexistes** au travail et les viols restent impunis.

Le budget d'austérité adopté par 49.3 pénalise particulièrement les femmes avec une décote de 10 % pour congé-maladie et de maternité et une diminution des jours enfant-malade.

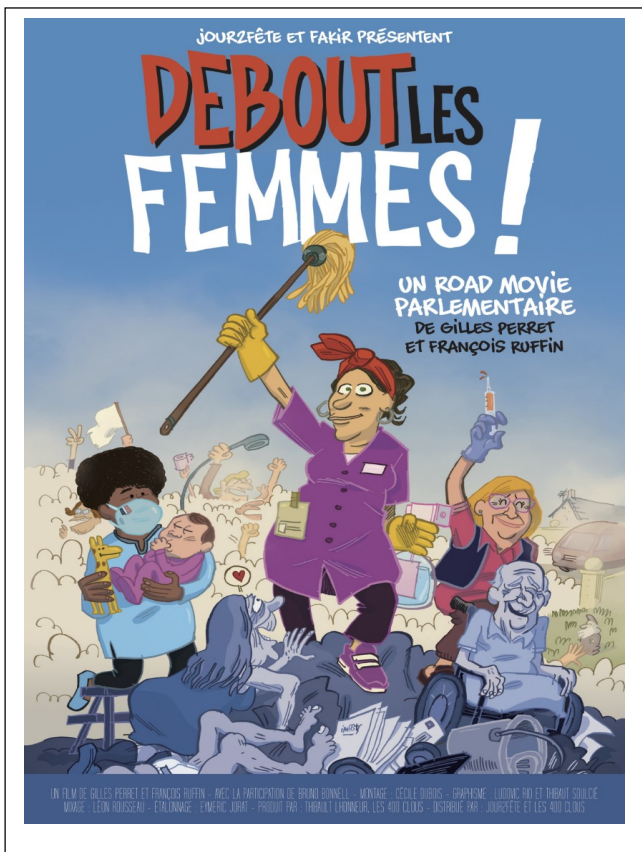
Et elles sont touchées, en tant que salariées et usagères, par la constante dégradation des services publics.

Cela accentue **la violence sociale** dont elles sont l'objet.

En emplois précaires mal rémunérés (éducation, soin, nettoyage, santé), à temps partiel, elles sont victimes de l'inégalité salariale à emploi égal par rapport aux hommes



Dans la sphère domestique l'inégal partage des tâches et leur « naturelle » fonction d'aidantes empiètent sur leur vie professionnelle et leurs carrières le plus souvent discontinues se répercutent sur leurs pensions (40 % inférieures à celles des hommes)



Autant de raisons
de se mobiliser

le 8 MARS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

. *3 **réunions** départementales fructueuses depuis notre AG de mai (3 octobre / 24 novembre / 26 janvier); présence à la régionale du 12 novembre) et participation de la secrétaire départementale aux 2 CEN de septembre et janvier.

*2 **journaux** seulement, vu la charge du travail de rédaction, d'édition et les frais de diffusion. Mais nous essayons par ce lien avec tous les adhérents (y compris ceux qui, souffrants, ne peuvent se déplacer) d'apporter un éclairage sur les sujets d'actualité (par exemple la PSC ou la taxe Zucman au centre des débats budgétaires), ou sur la dégradation organisée au profit du privé, des services publics, de la protection sociale et particulièrement de la Sécurité Sociale que ses ennemis ont juré de détruire dans son fondement.

*Dans l'apathie générale, nous avons participé aux **manifestations et rassemblements** réguliers de retraités contre la baisse de nos pensions et de notre pouvoir d'achat dans un climat médiatique hostile aux seniors.

*Nos représentants au **CDCA** continuent de faire entendre nos exigences malgré les difficultés.

* **L'Intersyndicale de son côté** défend les plus démunis dans leur quotidien, pour la gratuité des transports particulièrement.

RAPPORT FINANCIER

Avec des dépenses réduites au strict minimum nous terminons exceptionnellement l'année avec un bénéfice de 600€ environ.

Les difficultés n'ont pas disparu : le nombre de nos cotisants stagne ou régresse légèrement, et les **dépenses essentielles**, frais d'édition de nos journaux (papier, toner, enveloppes) et frais d'envois postaux sont en continuelle augmentation pour un service de distribution du courrier qui se dégrade.

Mais les dépenses de presse ont diminué : 2 journaux seulement (et non 3), sans impression couleur par économie. Les autres dépenses ont très peu évolué.

Côté **recettes, les cotisations** des adhérents syndiqués sont calculées selon les nouvelles règles de la trésorerie nationale, plus avantageuses depuis 2023 Le montant des cotisations des adhérents directs est à peu près équivalent car l'arrivée de nouveaux adhérents compense les départs.

Le bilan est donc excédentaire et nous disposons d'un avoir de 15000 € environ. Nous pourrions donc assurer les dépenses supplémentaires du congrès de Leucate en mai 2026.

Le compte a été certifié par la commission de contrôle des comptes le 26 janvier 2026.

Section départementale du Val de Marne

RÉSULTAT ANNUEL

Année 2025

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
1	Reversement sur cotisations		1	Cotisations	
C1	Cotisations adhérents directs	560,70	P1	Cotisations adhérents directs	801
C2	Cotisations fonds d'aide aux sections	0	P2	Cotisations adhérents syndiqués	1200,60
C 3	Participation aux frais de la Région	0	P3	Abonnement revue	
			P4	Contribution des dpts aux frais de la Région	
2	Dépenses de fonctionnement		2	Autres recettes de fonctionnement	
C4	Recrutement adhérents et communication	0	P5	Intérêts livret épargne	107,08
C5	Édition bulletin départemental	312,18	P6	Produits financiers et autres placements	
C6	Diffusion bulletin départemental	605,13			
C7	Frais de fonctionnement (affr,fournitures, mat)	0	P9	Actions de formation (rbst frais de stages)	
C8	Frais de déplacement et mission (Dpt ou Région)	0	P10	Congrès national (rbst frais déplacement)	
C9	Frais actions de formation (stages)	0			
C10	Frais congrès national		P13	Dons des militants	
C11	Assurance MAIF	118	P14	Remboursements frais actions	
C12	Frais locaux et charges locatives		P15	Autres produits-mouvements internes	92,80
C13	Rbst frais déplacements (CE Bureau) = P13		P16	Recettes activités spécifiques	
C14	Frais pour actions (banderoles, chasubles, tracts...)				
C15	Autres charges-mouvements internes				
C16	Dépenses activités spécifiques				
TOTAL DES CHARGES		1596,01	TOTAL DES PRODUITS		2201,48
		RÉSULTAT 2025	605,47 €		
		AVOIRS AU 31/12/2025		14992,77 €	
Comptabilité contrôlée par la commission de vérification des comptes du 26/01/2026					9

COTISATIONS 2026 des ADHÉRENTS DIRECTS

LE BARÈME a été MODIFIÉ

Barème 2026- des cotisations des **adhérents directs** (AD)

(Pour les **adhérents des syndicats** ou groupements **affiliés** à la FGR-FP, la cotisation FGR est incluse dans la cotisation syndicale.)

La cotisation des AD est due par année civile.

A régler : au cours du 1^{er} semestre, directement à la section départementale

Libeller le chèque à l'ordre de: FGRFP 94 BRED Banque Populaire.

A adresser à :

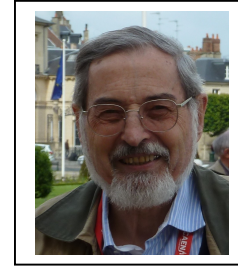
Guy MALZAC,

38 avenue Gabriel Péri
bâtiment B la Closerie
94450 LIMEIL-BRÉVANNES

OU

Gilbert LIMAROLA

47 rue Jean Moulin
94300 VINCENNES



Guy
MALZAC
trésorier

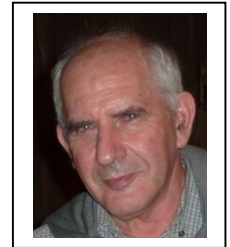
Pour recevoir votre carte d'adhésion,

joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

L'adhésion à la FGR-FP comprend :

- 1°) Le service du bulletin national et celui de la section départementale.
- 2°) Elle permet d'obtenir tous renseignements nous concernant auprès des services administratifs du siège national, 20 rue Vignon 75009 Paris.
- 3°) Elle ne donne lieu à aucune réduction d'impôts, contrairement à l'adh.synd.

Gilbert
LIMAROLA
trésorier adjoint



ADHÉRENTS DIRECTS

Pension mensuelle BRUTE	COTISATION annuelle
Jusqu'à 1150 €	21 €
De 1151 € à 1320 €	29 €
De 1321 € à 1450 €	34 €
De 1451 à 1700 €	43 €
De 1701 à 1900 €	47 €
De 1901 à 2200 €	56 €
De 2201 à 3000 €	63 €
Au-delà de 3000 €	74€

ADHÉRENTS de l'ARFEN

(adhérents du SE-UNSA et du SNPDEN

souhaitant rester à la FGR-FP)

Cotisation par année civile

Pour tout contact s'adresser à

Jean-Pierre LANÇON

Tél : 03 64 17 48 03

Mail : jepi.lancon@gmail.com

10 rue Calixte Souplet 02100 St-QUENTIN

FAIRE UN NOUVEL ADHÉRENT : UNE PRIORITÉ POUR CHACUN D'ENTRE NOUS

Si vous connaissez un(e) retraité(e) de la Fonction Publique (d'État, Hospitalière ou Territoriale) qui n'est pas adhérent(e) à la FGR-FP, syndiqué ou non, faites-lui connaître notre publication départementale ou le Courrier National.

Contactez Guy MALZAC (01 45 69 42 96) ou Gilbert LIMAROLA (06 14 55 28 29) et faites-lui parvenir le formulaire ci-dessous rempli (*adresses des trésoriers en début de page*).

Voici les coordonnées d'un(e) retraité(e) de la Fonction Publique, non adhérent(e) d'un syndicat:

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TÉLÉPHONE..... Adresse électronique.....